



QUARTIER ARRIVANT Combien de temps avant L'EXPLOSION

Alors que le Quartier Arrivant dispose de moins de 6 cellules d'attentes en places disponibles au niveau du greffe, les personnels découvrent avec stupéfaction que 12 transferts arrivent en même temps sur l'établissement. Ils arrivent dans le même camion côte à côte et on dit au surveillant du QA, « Ils doivent être séparés ! » où est la logique ?

QUID de la sécurité du personnel lorsque des travaux sont en cours juste à côté de la porte d'extraction.

QUID du respect du label RPE, lorsque celui-ci exige le respect de la dignité humaine. **Par magie, l'administration fait disparaître les 10 jours d'observations quand cela l'arrange.**

Une question simple se pose :

QUI PILOTE ENCORE CET ÉTABLISSEMENT ?

- Faut-il désormais entasser les détenus pour répondre à des décisions prises loin des réalités du terrain ?
- Faut-il se mettre en difficulté dans un secteur où des travaux sont déjà en cours ?

ET LE LABEL RPE, ON EN FAIT QUOI ?

Le Quartier Arrivant est reconnu et labellisé RPE.

Comment maintenir les exigences de cette labellisation lorsque les capacités d'accueil sont dépassées ?

Comment garantir un accompagnement individualisé lorsque les jours minimum d'évaluation sont bafoués ?

Comment préserver la qualité des prises en charge lorsque les services sont déjà sous tension ?

12 ARRIVANTS mais seulement 6 en CPU, CHERCHER L'ERREUR !

QUID de l'équité ?

QUI ASSUMERA LES CONSÉQUENCES SI CE LABEL VENAIT À ÊTRE REMIS EN CAUSE ?

Certainement pas les agents de terrain qui alertent sur les problèmes dont personne ne donne de réponse. Le désengorgement des autres établissements ne se fera pas au détriment de l'engorgement de notre établissement.

FO JUSTICE REFUSE ses transferts sans anticipation ni moyens supplémentaires, c'est la détention qui vacille. Les détenus sont affectés en détention sans avoir été vu ou le CPIP ou l'USMP ou le SMPR. Tout se fait dans l'urgence pour accueillir encore plus de détenus la semaine suivante. Faut-il que l'incompatibilité de certains détenus qui affectés par erreur, et qu'un drame n'arrive. **L'URGENCE ne résout RIEN.**

Allez-vous doublé les cellules au Q.A. et donc augmenter la capacité d'accueil à 24 détenus ?

Faut-il que le CD du Port **EXPLOSE** avant que l'on arrête ?

FO JUSTICE n'attendra pas que les agents se retrouvent au bord du gouffre et que certains collègues soient hors circuit avant de réagir ?

La Direction Territoriale connaît-elle réellement les contraintes du CD du Port ?

Connaît-elle les capacités du Quartier Arrivants, la charge de travail des agents ainsi que les difficultés quotidiennes rencontrées par les différents services ?

Et surtout : QUI CONNAIT LA DIRECTRICE TERRITORIALE !

FO JUSTICE invite la directrice territoriale à visiter l'établissement.

ASSEZ DE BRICOLAGE !

Les personnels refusent de payer les conséquences de décisions prises sans anticipation.

PLUS DE DÉTENUS et MOINS de PERSONNELS. FO JUSTICE DIT NON. ATTENTION AU NUMÉRUS CLOSUS !

Au Port le, 26 octobre 2026

Le Bureau Local